



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 21 décembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30
Présents : 21
Absents : 9
Procuration : 5
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre :
Abstentions :

L'an 2016, le 21 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

**Étaient présents :** M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. JAQUAT Jean-Pierre, Mme JACQUOT Dominique, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. SERVANT Guy, Mme VILLAUME Damienne

**Étaient excusés avec pouvoir :** M. de GOUVION SAINT CYR Laurent donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. PISTER Jacques donne pouvoir à M. DEWAELE Jacques, M. HAINZELIN Francis donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, Mme VAUDEVILLE Sabrina donne pouvoir à VILLAUME Damienne,

**Étaient excusés ou remplacés :** M. ARNOULD Philippe remplacé par M. GOGLIONE J.Marie, M. BAUDOIN Jacques M. BIENTZ Guy, M. GEX Christian, M. JAMBOIS Guy, M. SONREL Christophe remplacé par M. BILLIOTTE Daniel, M. BOUCAUD Christian remplacé par M. JAQUAT J.Pierre, M. ZABEL Bernard remplacé par VILLAUME Damienne, M. MARTIN J.Paul remplacé par M. MAILLIOT Frédéric.

**Voix consultative :** Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme COLAS Claudine

2016-051

### Décision Modificative N°1 du Budget Maison du Tourisme 2016

Date de convocation  
15/12/2016

Monsieur le Président expose la Décision Modificative budgétaire n°2 du budget principal 2016.

DATE D'AFFICHAGE  
03 JAN. 2017

La régie de recettes du budget de la Maison du Tourisme a générée plus de recettes qu'au prévisionnel du budget initial ce qui a engendré plus de dépenses relatives aux remboursements aux visites guidées, aux restaurateurs, aux produits boutique et à la mise à disposition de personnel. Il y a lieu de procéder à l'équilibre budgétaire de la façon suivante

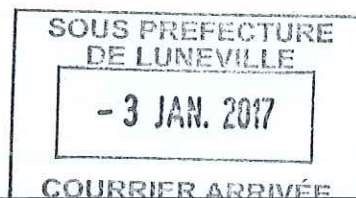
Acte rendu exécutoire

03 JAN. 2017

après dépôt en  
Préfecture le :

03 JAN. 2017

et publication du :



## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap.) - Opération	Montant	Article Chap - Opération	Montant
6135 (011) : Locations mobilières	442.62	7062 (70) : Services à caractère culturel	2 651.40
6215 (012) : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	300.00		
6216 (012) : Personnel affecté par le GFP de rattachement	6 000.00	70688 (70) : Autres Prestations de service	6 000.00
6218 (012) : Autres personnels extérieurs	1022.56		
6261 (011) : Frais d'affranchissement	-442.62	annexes	
651 (65) : Redevance pour licence	1 007.84		
6688 (66) : Autres	321.00		
	<b>8 651.40</b>		<b>8 651.40</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>8 651.40</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>8 651.40</b>
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------



Après avis favorable du Bureau du Pôle, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget maison du tourisme 2016.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Lunéville  
 Le Président,

